

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2019

INTERDICTION DU GLYPHOSATE - (N° 1560)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE16

présenté par
Mme Taurine, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, après le mot :

« interdite »,

supprimer les mots :

« sur le territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À défaut de mention contraire, la loi s'applique sur l'ensemble du territoire national. Il est inutile de le préciser.